

HAUTE-LOIRE le DEPARTEMENT

Direction des Services Techniques
Service Gestion de la Route

ROUTE DEPARTEMENTALE N°590

ARRETE N°AR-BL-2024-06-27-a

Réglementant temporairement la circulation par alternat

=====

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT,
LE MAIRE DE SIAUGUES-SAINTE-MARIE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 22 octobre 1963 ;

VU l'arrêté en cours portant délégation de signature accordée à Monsieur le Directeur des Services Techniques ainsi qu'aux responsables de la Direction des Services Techniques ;

VU la demande de l'Entreprise Electrique ;

CONSIDERANT QUE pour réaliser les travaux de raccordement d'un producteur photovoltaïque ;

ARRETEMENT

Article 1 - La circulation de tous véhicules se fera par sens unique alterné sur la RD 590 du PR 43 + 000 (lieu-dit Viave) au PR 43 + 890 (lieu-dit Combavoux), sur la commune de SIAUGUES-SAINTE-MARIE, du lundi 1 juillet 2024 au vendredi 9 août 2024 (hors week-end).

Cet alternat affecte l'itinéraire entre Vailhac et Siaugues-Saint-Romain.

Article 2 - Au droit de ce chantier, la circulation sera régulée par feux tricolores.

Article 3 - La signalisation de prescription correspondante sera fourni, mise de place et entretenue par l'Entreprise Electrique.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de SIAUGUES-SAINTE-MARIE et publié sur le site Internet du Département de la Haute-Loire.

Article 5 - Le Directeur des Services Techniques du Département, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Loire et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet du Département :

- Soit par courrier au : 6 cours Sablon – CS 90 129 – 63 033 Clermont-Ferrand
- Soit par application Télérecours citoyens accessibles sur www.telerecours.fr

À Siaugues-Saint-Romain, le 27 juin 2024

Le Maire,


Gilles RUAT

À Langeac, le 27 juin 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le Chef de Pôle de Territoire de BRIOUDE-
LANGEAC,


Jean-Pierre BARTHOMEUF

Destinataires (cocher les cases) :

- Préfecture : pref-coordination-routiere@haute-loire.gouv.fr
- Gendarmerie Nationale : corg.ggd43@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Direction Départementale de la Sécurité Publique : ddpn43-secdir@interieur.gouv.fr
- Département : sgr@hauteloire.fr , *Pôle*
- Mairie concernée : SIAUGUES-SAINTE-MARIE
- Autres destinataires (bénéficiaires) : L'EE et COR Langeac